

vu par la C.C. le 24.11.71

RÉPUBLIQUE ET



CANTON DE GENÈVE

POST TELEGRAPHS AVE

## ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'une place sur la commune  
de Genève, section Eaux-Vives,

du 24 septembre 1971

## LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la demande formulée par le département de  
justice et police;

vu le préavis des Archives d'Etat, du  
24 juin 1971;

vu le préavis de la Ville de Genève, du  
7 juillet 1971;

vu les dispositions du règlement sur la dési-  
gnation des artères, du 2 avril 1968,

### A R R E T E

Il est donné le nom de :

Place Emile Guyénot au carrefour Boulevard des  
Tranchées, rue P. Hodler, route de Malagnou.

Cette dénomination entrera en vigueur le  
1er novembre 1971.

Communiqué à :

Travaux	6 ex.
Police	2 ex.
Intérieur	1 ex.
Sautier (Presse)	2 ex.



Certifié conforme  
Le chancelier d'Etat:

*Handwritten signature*